

## RELEVÉ DE DECISION DU BUREAU EXECUTIF DU 11 JUILLET 2023 EN VISIO AVEC DECISIONS PRISES EN SEANCE DANS LE RESPECT DES ARTICLES 38 ET 102 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVOILE

V1-1

**Elu.e.s :**

**Présent.e.s :** BERTHAULT Pascal ; BOVYN Olivier ; COURTOIS Christine ; DOS SANTOS Anne ; LE BOUCHER Pierre ; MERIC Jean-Claude ; MIGRAINE Corinne ; RUSSO Ed

**Excusé.e.s :** DENECHAU Jean-Luc ; FOURICHON Christine

**Invité.e.s :**

**Présent.e.s :** BOCQUET Bernard ; BOUVET Marc ; MARLIOT Eric ; MEYER-DIEU Baptiste ; PORTE Bernard (pour les points 4 et 5) ; GALOPIN Boris (pour le point 3.1)

**Excusé.e.s :** AULNETTE Corinne ; BILLON Loïc ; CHIELLINO Guillaume ; COUR Jean-Christophe ; GAUTIER Romain ; LASSEAUX Sylvie ; PEBEREL Nathalie

Christine FOURICHON donne procuration à Anne DOS SANTOS.

## 1 Vie Fédérale

### 1.1 Point licence au 03 juillet 2023

<b>Information</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 03 juillet 2023.</p> <p>La FFVoile recense à cette date :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 53 233 LCA (+ 5,1 % par rapport à 2022 à la même date et + 1,2 % par rapport à 2019)</li> <li>▪ 15 848 LCJ (- 1,5 % par rapport à 2022 à la même date et + 0,9 % par rapport à 2019)</li> <li>▪ 64 963 PV/PVR (+ 15,6 % par rapport à 2022 à la même date et + 29,5 % par rapport à 2019)</li> <li>▪ 2 111 Temporaires 1 jour (+ 9,9 % par rapport à 2022 à la même date et – 8 % par rapport à 2019)</li> <li>▪ 2 039 Temporaires 4 jours (+ 19,5 % par rapport à 2022 à la même date et + 17,7 % par rapport à 2019)</li> <li>▪ 1 741 Pass FFVoile (+ 11,9 % par rapport à 2022 à la même date et + 1 161,6% par rapport à 2019)</li> </ul>
--------------------	--

## 1.2 Relevé de décisions du BE du 15 juin 2023

<b>Décision BE-230711-01</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 15 juin 2023.</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 29/08/2023.</p>
------------------------------	--

## 1.3 Statuts et RI types des ligues

<b>Décision BE-230711-02 Vote CA</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile du 11 juillet 2023 valide le projet de Statuts et Règlement Intérieur types des ligues qui sera soumis à la validation définitive du CA du 16/09/2023. Les textes types seront, préalablement au vote du CA, adressés au conseil des présidents de ligues afin qu'ils puissent formuler leurs éventuelles remarques par mail avant approbation du CA.</p> <p>Un échange sera organisé au prochain Conseil des Présidents de ligues des 29-30/09/2023 (en présentiel) s'il devait déboucher sur une proposition de modification des textes, alors la modification sera soumise à l'approbation du CA (vote électronique).</p>
--	--

## 1.4 Disciplinaire

### 1.4.1 Modifications du Règlement Disciplinaire FFVoile

<b>Décision BE-230711-03 Vote CA</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la modification du Règlement Disciplinaire qui sera soumise au vote du CA.</p>
--	---

### 1.4.2 Composition de la commission nationale de discipline

<b>Décision BE-230711-04 Vote CA</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile souhaite désigner Audrey BOURGEON (juriste à la Fédération Française de Basketball) comme membre de la Commission Nationale de Discipline. La composition de la CND est modifiée comme suit :</p> <p>Président : Antoine SAVIGNAT (avocat)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Membres :<ul style="list-style-type: none"><li>o Alexandra AGNUS (juriste)</li><li>o Floriane CAVEL (juriste)</li><li>o Audrey BOURGEON (juriste)</li><li>o Marie Thérèse LANNUZEL JOURDAS</li><li>o Christian SILVESTRE</li></ul></li><li>- Suppléants :<ul style="list-style-type: none"><li>o Clément BERNARD (juriste)</li><li>o Dominique TINCELIN</li></ul></li></ul> <p>Cette proposition sera soumise au vote du CA de la FFVoile conformément aux textes statutaires de la FFVoile.</p>
--	---

### 1.4.3 Composition du Conseil Fédéral D'appel

<b>Décision BE-230711-05 Vote CA</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile souhaite désigner Alexia BECHU (juriste à la Fédération Française de Montagne et Escalade) comme membre du Conseil Fédéral d'Appel et ainsi modifier la composition du CFA comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Président : Jean MALASSIS SERIS (avocat)</li><li>- Membres :<ul style="list-style-type: none"><li>o Margaux BASTERREIX (juriste)</li><li>o Alexia BECHU (juriste)</li><li>o Dominique SERRE</li><li>o Daniel PILLONS</li><li>o Claude THOUROT</li></ul></li><li>- Suppléants :<ul style="list-style-type: none"><li>o Denis CLERIN</li><li>o Jean-Baptiste BAYNAUD (juriste)</li></ul></li></ul> <p>Cette proposition sera soumise au vote du CA de la FFVoile conformément aux textes statutaires de la FFVoile.</p>
--	---

### 1.5 Point financier : risques et opportunités budget 2023

<b>Information</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance des risques et opportunités pour le budget 2023 avec à date un risque chiffré à 498,2 K€.
--------------------	---

## 2 Pratiques sportives

### 2.1 Cas de la sportive Russe – Irina Gracheva –

<b>Décision BE-230711-06</b>	La majorité des membres du Bureau Exécutif de la FFVoile valide le courrier (joint en annexe) qui sera adressé à Irina GRACHEVA afin de l'autoriser <b>sous certaines conditions</b> énoncées dans le courrier, à participer à des compétitions inscrites au calendrier français.
------------------------------	---

## 2.2 Soutien de la FFVoile à l'application SeaZazoo

<b>Décision BE-230711-07</b>	<p>« SeaZazoo » est une plateforme pour les régatiers qui souhaitent s'entraîner, régater, tendre vers l'excellence, louer des bateaux ou encore venir en renfort à un équipage déjà constitué.</p> <p>De même pour les propriétaires de bateaux qui voudraient diminuer leurs coûts de maintenance, louer leur bateau ou compléter leur équipage.</p> <p>Le but de ce projet est de transmettre cet esprit d'entraide, de confiance, cette envie d'aller toujours plus loin bien connu des régatiers en équipage.</p> <p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la 1<sup>ère</sup> phase de travail avec la société SeaZazoo. Une convention entre la FFVoile et SeaZazoo devra être mise en place avant d'ouvrir un accès à l'API FFVoile.</p>
------------------------------	---

## 3 Développement

### 3.1 Changement de prestataire pour la solution de vente en ligne des Pass et Passeports pour les Coachs indépendants conventionnés FFVoile

<b>Décision BE-230711-08</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance des informations sur la fin de la solution jointly et la solution trouvée en remplacement.</p> <p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile ratifie le choix d'utilisation de la solution axiomes pour la prise de pass et passeports en ligne pour les coachs kiteboard et plaisance, en modification de la décision 230120-10 du 20 janvier 2023 et dans le respect du principe rappelé dans la décision CA-190308-09 (tiret 1).</p>
------------------------------	--

## 4 CCA

### 4.1 Autorisation jury national sans appel – Arkéa Ultim Challenge Brest

<b>Décision BE-230711-09</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à désigner un jury national sans appel pour la compétition Arkéa Ultim Challenge Brest.</p>
------------------------------	---

#### 4.2 Ajout épreuves à convention d'arbitrage

<b>Décision BE-230711-10</b>	<p>Le Bureau Exécutif valide l'ajout des compétitions Les Ailes de Saint Tropez et Arkéa Ultim Challenge Brest dans la liste des épreuves à convention d'arbitrage en groupe A avec la mise en œuvre d'une convention particulière pour l'épreuve de St Tropez qui est en voile légère.</p>
------------------------------	---

### 5 CCA / Formation

#### 5.1 Modification des fiches référentielles relevant de l'arbitrage

<b>Décision BE-230711-11 Vote CA</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la proposition de modification des fiches référentielles « arbitrage » (conditions d'âge, référentiel compétences « prévention des violences, positionnement et conditions de renouvellement), présentées par le service Formation &amp; Emploi et la Commission Centrale d'Arbitrage, en accord avec le groupe « Résultats de régates » de la FFVoile.</p> <p>Il est précisé qu'un chapeau introductif précisera que l'ensemble du texte s'applique à la fois aux arbitres Hommes et Femmes.</p> <p>Le BE mandate le service Formation &amp; Emploi de la FFVoile et la Commission Centrale d'Arbitrage pour la présentation des propositions d'évolutions des fiches référentielles au prochain Conseil d'administration de la FFVoile, en vue de leur modification au Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, fonctions et des formations de la FFVoile.</p>
--	---

### 6 Divers

<b>Information</b>	<p>Les points suivants ont été abordés lors du BE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rappel de la commission Appel d'Offre assurance collective et de l'organisation d'un vote du BE dans les jours qui suivent cette réunion</li><li>- Information sur les résultats de l'épreuve Orale du concours du Professorat de sport</li><li>- La Mer est à Vous – Réponse Favorable sur notre demande de financement pour la 4<sup>ème</sup> vague mais avec des restrictions d'application dans certaines régions (La FFVoile souhaite ouvrir des discussions avec La Caisse des Dépôts et Consignations [CDC] pour comprendre et tenter d'infléchir la position de la CDC sur ces restrictions) – Démarrage de la 4<sup>ème</sup> vague avant fin novembre 2023.</li></ul>
--------------------	--

**ANNEXE :**



Madame Irina GRACHEVA  
2 rue de Kerhellec  
56340 Plouharnel  
[irinagrachevaracing@gmail.com](mailto:irinagrachevaracing@gmail.com)

Paris, le 17 juillet 2023

**Objet :** Demande de dérogation – admissibilité d'une athlète russe à une compétition française.  
Mme Irina Gracheva

Madame Gracheva,

Suite à votre demande de dérogation faite à la FFVoile au printemps dernier et à mon courrier du 9 juin, j'ai décidé de communiquer l'ensemble de nos échanges aux membres du Bureau Exécutif de la FFVoile afin de recueillir leurs avis et de définir collégialement notre position.

Lors de la dernière réunion de ce Bureau Exécutif qui s'est tenue le 11 juillet, une majorité des membres de cette instance de décision fédérale s'est prononcée en faveur de votre demande de dérogation.

Pour votre parfaite information, le principal argument qui a permis de faire évoluer la position de la FFVoile est l'existence de dispositions spécifiques dans la Regulation 19 de World Sailing – « Eligibility Code » relatives aux personnes ne résidant pas dans leur pays d'origine. En effet, ces dispositions nous permettent, malgré la position réaffirmée de World Sailing concernant les compétiteurs Russes et Biélorusses, de prendre en compte certains éléments de nature à assouplir notre décision du 9 juin, à savoir votre nombre d'années de présence sur le territoire français, votre nombre d'années sans représenter la nation d'appartenance, votre nombre d'années d'adhésion à la FFVoile...

J'ai le plaisir de vous informer que vous êtes donc autorisée à participer à des compétitions françaises inscrites au calendrier de la FFVoile. Toutefois la décision de la FFVoile d'accepter votre demande de dérogation est soumise au respect des conditions suivantes :

- Aucune participation à des compétitions des Classes Olympiques,
- Aucun marquage (dans les voiles, lors de l'inscription, sur vos tenues et équipements...) en lien avec la Russie ou la Biélorussie,
- Participation et inscription sous bannière neutre ou FRA car licenciée FFVoile.
- Le certificat de jauge du bateau ne doit pas avoir été émis par une autorité russe ou biélorusse,
- L'immatriculation du bateau ne doit pas être faite en Russie ou Biélorussie,
- Interdiction de percevoir des financements provenant de fondations, associations et/ou sociétés Russes et biélorusses,
- Interdiction de promouvoir des fondations, associations et/ou des sociétés russes et biélorusses,
- De manière générale interdiction de promouvoir tout intérêt, idée, position russes ou biélorusses.

Nous veillerons avec les organisateurs, les classes et les arbitres de la FFVoile au respect de ces conditions.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

Une nouvelle fois, je vous remercie sincèrement pour votre transparence lors de vos correspondances avec la FFVoile, ainsi que pour la qualité de l'argumentaire que vous nous avez fourni, mais aussi pour la pondération dont vous avez fait preuve, permettant à nos instances d'avoir une réflexion de fond et un débat apaisé qui nous permet, aujourd'hui, d'aboutir à cette décision.

Nous vous informons que nous communiquons cette position fédérale à la principale classe concernée par votre demande, à la Commission Centrale d'Arbitrage de la FFVoile et à l'organisateur de la Transat Jacques Vabre.

Je vous prie de croire, Madame Gracheva, en l'expression de mes sentiments distingués.



Jean - Luc Denéchau

Copies : Corinne Migraine, Vice-Présidente Habitable et Course au Large  
Romain Gautier, Président de la Commission Centrale d'Arbitrage de la FFVoile  
Antoine Mermod, Président de la Classe IMOCA,  
Gildas Gautier & Antoine Robin, Direction Générale de la Transat Jacques Vabre.